

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 5 JUILLET 2022
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

DC 2022-80

OBJET : Désignation d'un représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées au sein du conseil d'administration de Saint-Maur Habitat Paris Est.

Membres en exercice	90
Présents titulaires	55
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	15
Absents	20

Votants	70
Abstention	0
Suffrages exprimés	70
Pour	70
Contre	0

Présents :

Caroline ADOMO, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin, BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Bruno BORDIER, Jean-Luc CADEDDU, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Gilles CARREZ, Emmanuel CHAMPETIER, Pierre CHARDON, Véronique CHEVILLARD, Florence CROCHETON-BOYER, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Téo FAURE, Dorine FUMEE, Bernard GAUDIERE, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Aurélie GIRARD, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Catherine HERVÉ, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Laurent LAFON, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Bénédicte MARETHEU, Jacques J.P. MARTIN, Marc MEDINA, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Catherine PRIMEVERT, Germain ROESCH, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Aurore THIROUX, Virginie TOLLARD, Pascal TURANO, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI.

Représentés :

Eveline BESNARD représentée par Marc MEDINA, Geneviève CARPE représentée par Bernard GAUDIERE, Sylvie CHARDIN représentée par Emmanuel CHAMPETIER, Michel DUVAUDIER représenté par Tatiana SAUSSEREAU, Monique FACCHINI représentée par Michel OUDINET, Benoît GAILHAC représenté par Hervé GICQUEL, Jean-Philippe GAUTRAIS représenté par Olivier CAPITANIO, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Anne KLOPP représentée par Anne-Marie MAFFRE, Philippe LHOSTE représenté par Philippe DUBUS, Céline MARTIN représentée Erice BENSOUSSAN, Pierre MIROUDOT représenté par Aurélie GIRARD, Céline VERCELLONI représentée par Téo FAURE, Annick VOISIN représentée par Pierre LEBEAU, Julien WEIL représenté par Florence CROCHETON.

Absents :

Sophie AMAR, Jacqueline BENHAMED, Thomas BERRUEZO, Valérie BIGAGLI, Jean-Marc BRETON, Adrien CAILLEREZ, Christian CAMBON, Agnès CARPENTIER, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Stéphane CHAULIEU, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Nassim LACHELACHE, Pascale MOORTGAT, Déborah MUNZER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Pierre PELLÉ, Florentine RAFFARD, Igor SEMO.

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 5 JUILLET 2022

OBJET : Désignation d'un représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées au sein du conseil d'administration de Saint-Maur Habitat Paris Est

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) et, notamment l'article L 5219-2 et l'article L 5219-5 VIII,

VU le code de la construction et de l'habitation, et, notamment ces articles L 421-8, R 421-4 et suivants du code de la construction de l'habitat (CCH)

VU la délibération du conseil de Territoire D 17-98 du 25 septembre 2017, actant du rattachement de l'Office Public d'Habitat de Saint-Maur au Territoire,

VU la délibération du conseil de Territoire D 20-75 du 9 juillet 2020, complétée par la délibération D 20-102 du 15 septembre 2020, fixant la composition du conseil d'administration et désignant les représentants élus du Territoire et personnalités qualifiées appelés à siéger au sein du conseil d'administration de Saint-Maur Habitat Paris Est,

CONSIDERANT qu'en application de l'article L 5219-5 VIII du CGCT, dans le périmètre de la Métropole du Grand Paris, les offices publics d'habitat sont rattachés depuis le 31 décembre 2017 aux établissements publics territoriaux,

CONSIDERANT que suite à la démission de la représentante des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées, il convient de procéder à la désignation d'une nouvelle personne,

VU l'avis favorable de la commission urbanisme, aménagement, habitat et politique de la ville du 29 juin 2022,

DELIBERE

ARTICLE 1 :

DESIGNE au titre de représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées :

- **Madame Chantal RAFFIER (administratrice de l'association APPROCHE).**

ARTICLE 2 :

AUTORISE le président du conseil de territoire de l'établissement public territorial Paris Est Marne et Bois à prendre tous actes nécessaires à la bonne exécution de la présente.

ARTICLE 3 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa transmission ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

Olivier CAPITANIC

La présente délibération publiée le 11/07/2022
est exécutoire à la date du
en application des articles L.5211-1
et L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20220705-DC2022-80-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022